

Tu vis une situation de violence
à caractère sexuel?

Tu vis une situation
problématique à l'école?

Le Protecteur national
de l'élève est là pour
veiller au respect
des droits des
élèves et de leurs
parents.

Protecteur national
de l'élève

Québec



COMMENT PORTER PLAINTE?

Si toi ou tes parents n'êtes pas satisfaits
des services scolaires :

- 1 Parles-en à la personne concernée
ou à son supérieur immédiat
- 2 Contacte le responsable
du traitement des plaintes
- 3 Communique avec ton protecteur
régional de l'élève



Pour porter plainte, faire un signalement
ou pour toute autre question :

- quebec.ca/droits-eleve
- téléphone/texto : 1-833-420-5233
- plaintes-pne@gouv.qc.ca



Violence à caractère sexuel

Tu peux porter plainte directement au
protecteur régional de l'élève si tu le
souhaites. De plus, toute autre personne
peut faire un signalement directement
au protecteur régional de l'élève.